

FORMATION CONTINUE

Les défis du suivi sécuritaire des résultats d'examens dans le contexte d'enseignement (EXA202)

Contexte

La pratique médicale comporte des obligations quant à la dispensation de soins sécuritaires aux patients. Le suivi des résultats d'examen comporte des enjeux comme rapportés par l'ACPM . Il est de la responsabilité des médecins d'avoir en place un système de suivi des résultats d'examen et d'évaluer périodiquement sa robustesse dans une démarche d'amélioration continue de la qualité . Le médecin en GMF-U doit concilier son rôle de clinicien et celui d'enseignant, le résident sous sa supervision étant un prescripteur responsable du suivi sécuritaire des résultats des examens qu'il prescrit.

Lors de cet atelier, à partir d'un travail en équipe et d'une discussion en grand groupe, les médecins enseignants seront mieux outillés pour développer un système tenant compte du contexte de supervision clinique et pour accompagner les résidents dans l'acquisition des différents rôles en lien avec la dispensation de soins sécuritaires en regard des CanMEDS-MF 2017. Cet atelier contribuera à permettre l'équilibre entre l'autonomie des résidents et la sécurité des patients.

Objectifs

À la suite de cette formation, les participantes et participants seront en mesure de :

1. Décrire les obligations professionnelles, déontologiques et légales du médecin dans un contexte de supervision clinique (avec résidents prescripteurs) dans le suivi des résultats d'examens;
2. Identifier les obstacles à l'établissement d'un système de suivi fiable en GMF-U et développer des stratégies pour y faire face dans un contexte d'enseignement;
3. Concevoir un plan de suivi des résultats d'examen dans une vision d'amélioration continue de la qualité dans un contexte de supervision clinique.

Référentiel de compétences pédagogiques

Le contexte d'enseignement de cette formation est :

Usherbrooke.ca/cpss

QUAND

21 mai 2024
de 12 h à 13 h
(heures de l'Est)

DURÉE

1 heure

LIEU

Microsoft Teams

TÉLÉCHARGEZ OU CONNECTEZ-VOUS À LA PLATEFORME MICROSOFT TEAMS EN SUIVANT LE LIEN QUE VOUS RECEVREZ DANS UNE INVITATION CALENDRIER OUTLOOK.

Date limite d'inscription :
20 mai 2024

- la supervision et l'encadrement en stage clinique.

Les compétences liées au processus d'enseignement (PIER) pour cette formation sont :

- Intervenir dans le cadre d'activités d'enseignement-apprentissage;
- Évaluer la performance des apprenants.

Informations additionnelles

Un exercice préalable sera demandé aux participants : l'écoute d'un balado d'une durée d'environ dix minutes (distribué par l'ACPM). Un courriel vous sera acheminé avec le lien une semaine avant la formation ou consulter le dès maintenant dans la section « Contenu ».

Préalables

La tâche préalable non accréditée de cet atelier est d'écouter la baladodiffusion de l'ACPM sur le suivi des résultats d'examen (durée d'environ 10 min). Vous pouvez la trouver au bas de la page, dans la section « Ressources supplémentaires », en suivant ce lien

: <https://www.cmpa-acpm.ca/fr/education-events/workshops/workshop-test-results-follow-up>.

Animation

Animation :

P^{re} Karine Bériault et M^{me} Mireille Plouffe-Malette

Conception :

P^{re} Karine Bériault, P^{re} Manon Paquette et M^{me} Mireille Plouffe-Malette

Accréditation

*Cette activité est accréditée par le Centre de formation continue (CFC) de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke qui est pleinement agréé par le Collège des médecins du Québec (CMQ) et par le Comité d'agrément de l'éducation médicale continue (CAÉMC). Pour les professionnels de la santé, le CFC remet une attestation de présence de **1 heure** de formation accréditée. Les participants doivent réclamer un nombre d'heures conforme à la durée de leur participation.*

*Selon le règlement du CMQ, cette formation correspond à **1 heure** d'activités de développement professionnel.*

*La présente activité offre une portion d'apprentissage collectif agréée (section 1) au sens que lui donne le programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC). Vous pouvez déclarer un maximum de **1 heure** de section 1.*

Ce programme d'apprentissage en groupe d'un crédit par heure répond aux critères de certification du Collège

*des médecins de famille du Canada (CMFC), a reçu la certification du CFC et donne droit jusqu'à **1heure** de crédits MainPro+.*

Prenez note que le délai maximum pour la délivrance de l'attestation est de 15 jours ouvrables.